



## BULLETIN DE SOUTIEN / ADHESION 2023

Par courrier en date du 29 janvier 2016, la Direction Générale des Finances Publiques a confirmé que l'association Imagine Quirieu répondait bien aux critères d'intérêt général. Dans ces conditions les dons **consentis sans contrepartie à l'association Imagine Quirieu**, ouvrent droit au profit de leurs auteurs aux réductions d'impôts prévues aux articles 200 et 238 bis du CGI.

### COORDONNEES DU DONATEUR

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ @mail : \_\_\_\_\_

- Je ne souhaite pas recevoir mon reçu fiscal par mail  
 Je ne souhaite pas recevoir par mail la lettre d'information de l'association

### Adhésion pour l'année 2023 à 10 €

L'adhésion simple a été créée afin de permettre au plus grand nombre d'entre-vous de rejoindre Imagine Quirieu.

Elle contribue à faire entendre notre voix

- Ouvre droit à réduction d'impôts

\_\_\_\_\_ €

### Adhésion de soutien pour l'année 2023 à 30€

L'adhésion de soutien permet à Imagine Quirieu de développer des animations au cœur de la Cité de Quirieu .

- Ouvre droit à réduction d'impôts

\_\_\_\_\_ €

### Adhésion « action » pour l'année 2023 à 60€

L'adhésion "Action" permet à Imagine Quirieu de participer au financement de projets innovants permettant de valoriser la Cité de Quirieu.

- Ouvre droit à réduction d'impôts

\_\_\_\_\_ €

### Adhésion libre de soutien pour l'année 2023 à partir de 10€

Cette adhésion libre vous permet de fixer le montant de votre choix, en fonction de vos moyens.

- Ouvre droit à réduction d'impôts

\_\_\_\_\_ €

Total de mon versement

_____ €
---------

Paiement par chèque libellé à l'ordre d'Imagine Quirieu et à renvoyer avec ce bulletin à :  
Imagine Quirieu – 281 Montée de Quirieu – 38390 Bouvesse-Quirieu

Un reçu fiscal valable pour l'année 2023 vous sera délivré.

L'adhésion à l'association Imagine Quirieu étant sans contrepartie a valeur de don.

J'ai pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, disponibles en consultation sur le site [www.quirieu.com](http://www.quirieu.com)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

### Code général des Impôts

Article 200 : Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Article 238 bis : Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

L'association s'engage dans le cadre de ses activités à protéger la confidentialité et la sécurité du traitement et de la circulation de vos données personnelles en conformité avec la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en application de la Directive Européenne 95/46/CE.